

Administration DSAF: Serge Duval, Chantal Mauchet, Vincent Gaulmin,
Préfet Claude Kupfer

CGT: Sandrine Diot, Catherine Merle, Dominique Panico-Mialon, Jocelyne Pelé, Annie Sallat, Christophe Delecourt, Gérard Garustet
Nota: le fait qu'une délégation de l'UFSE-CGT ait répondu à cette audience dont l'objet ne comportait qu'une seule thématique:
« l'avenir des DDI dans le cadre du chantier AP2022 », n'obère ni ne préjuge des positions prises ou à venir de la CGT à ses différents niveaux (syndicats, unions de syndicats, fédérations, confédération) sur le processus Action publique 2022.

En préambule Serge Duval (DSAF) a rappelé les principes et objectifs d'Action publique 2022 ainsi que la mission du Comité « CAP22 » mis en place pour « penser » un programme de transformation de l'administration et pour produire d'ici la fin du 1er trimestre 2018 un rapport identifiant des réformes structurelles et des économies significatives et durables sur « 21 politiques publiques prioritaires ».

En complément 5 chantiers interministériels seront conduits visant à l'élaboration de plans de transformation transversaux qui devraient être mis en œuvre dès 2018.

Un de ces chantiers traitant de « l'organisation territoriale des services publics » sera porté par le préfet Claude Kupfer, chargé de mission coordonnateur de la réforme des services déconcentrés de l'État dans le prolongement de son prédécesseur le préfet Jean-Luc Névache (réorganisation et fusion des régions), en association avec le Secrétaire général du ministère de l'intérieur Denis Robin¹.

Ces chantiers interministériels et cette mission seront menés en synergie avec les chantiers de transformation ministériels. Ils intégreront l'ensemble du périmètre des ministères. C'est à ce titre et dans le cadre d'une nouvelle organisation territoriale des services de l'État que les Directions Départementales Interministérielles (DDI) devraient être impactées.

Le DSAF s'est montré très évasif sur le « Meccano » complexe qui allait se substituer au SGMAP² ainsi

1 – Un comité ad hoc composé pour l'essentiel de haut-fonctionnaires devrait être mis en place à cet effet.

2 – Le secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP créé au début de la présidence Hollande en 2012) est scindé en deux directions autonomes. L'actuelle direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (Dinsic) toujours rattachée au SGG, et la nouvelle direction interministérielle de la transformation publique (DITP) sous l'autorité du ministre en charge de la réforme de l'État, Gérald Darmanin, mais dirigée par un délégué interministériel à la transformation publique (Thomas Cazenave) placé sous l'autorité du Premier ministre et chargé du secrétariat d'un Comité interministériel de la transformation publique dans lequel siègeront tous les membres du gouvernement.

que sur la place réservée aux organisations syndicales³ complètement absentes du Comité action publique 2022 composé de 34 personnalités pour la plupart extérieures à la sphère publique.

Par ailleurs le préfet Claude Kupfer a fait part de la nécessité d'avoir une vision globale de l'administration (y compris les services qui ne sont pas sous l'autorité des préfets) et de s'engager dans une réflexion plus large qui s'inscrive dans le temps – en rupture avec les réformes antérieures (RGPP, MAP, fusion des régions...) menées au coup par coup, « par coups de rabot des lois de finances »...

Après 40 ans de décentralisation, l'État continue-t-il à être présent? Quelle valeur ajoutée et quelle influence dans la conduite des politiques publiques? Il ne s'agit pas de remettre en cause les grandes prérogatives de chaque ministère, mais comment rendre le meilleur service à l'usager au niveau départemental?

DES INTENTIONS CACHÉES?

La CGT a fait part de ses interrogations à propos de l'impact sur les DDI de ce processus de « transformation », dont les objectifs fixés ressemblent pour l'essentiel à des orientations et des décisions déjà prises, le débat portant davantage sur l'habillage politique de réformes à mettre en œuvre au pas de charge que sur leur contenu en termes de missions de service public ainsi que sur les conditions de leur exercice.

En particulier elle a demandé à y voir clair sur les conséquences pour les DDI des 21 politiques publiques prioritaires identifiées et des 5 chantiers transversaux interministériels compte tenu de la situation actuelle de l'administration territoriale de l'État et plus largement sur le maintien et le développement de services publics de pleine compétence et de proximité aux niveaux départemental et infra-départemental.

Elle a pointé la circulaire du Premier ministre du

3 – Les organisations syndicales devraient être associées à une grande consultation dans le cadre d'un « Forum » et d'une « plateforme de restitution » regroupant les « contributions » d'usagers, agents publics, élèves des « écoles de service public », « ateliers de co-construction », forums territoriaux (élus)...

26 septembre qui, décomplexée, préconise de nouveaux transferts de politiques publiques aux collectivités ou au privé quand ce n'est pas l'abandon pur et simple de missions.

La CGT a rappelé la perte de près de 7000 agents dans les DDI (-19 %) entre 2011 et 2016 – ce chiffre approchant les -25 % dans les DDT(M). La CGT s'est interrogée sur la « sincérité » des intentions du gouvernement « d'améliorer la qualité de service » pour les usagers ou « l'environnement de travail » pour les agents dès lors que le projet de lois de finances 2018 prévoit déjà plusieurs milliers de suppressions d'emplois dans la quasi-totalité des ministères. L'importance des suppressions d'emplois dans les ministères impactés par les DDI génère aujourd'hui une quasi impossibilité de fonctionnement de ces dernières.

Et ce alors que le rapport inter-inspections de mars 2017 sur les DDI souligne « qu'en matière d'effectifs, certaines DDI arrivent à la limite de ce qui est soutenable »...

UNE NOTE CONFIDENTIELLE

Dans ces conditions, comment comprendre et ne pas interpréter comme une provocation la note du 27 septembre adressée par les pilotes de l'opération Action publique 2022 (Premier ministre, SGG, ministère de l'action et des comptes publics) à chacun des Secrétaires généraux des 16 ministères concernés qui :

► Demande le rendu d'une contribution de chaque ministère sur les 21 politiques publiques prioritaires pour le 3 novembre, ainsi que sur les 5 chantiers transversaux pour le 1er décembre,

► Et rappelle l'objectif de réduction de 3 % de la part des dépenses publiques dans le PIB à l'horizon 2022, ce qui pour L'État et ses opérateurs se traduira par 10 milliards d'économies pour 2020-2022 en supplément des mesures mises en place d'ici 2019 et plus de 37000 ETP à supprimer sur la même période pour atteindre – 50000 ETP sur 2018-2022!

La CGT a dénoncé le contenu et la confidentialité de cette note, qui sur le fond comme sur la méthode, témoigne des conditions dans lesquelles le gouvernement entend instaurer le « dialogue social » avec les organisations représentatives de fonctionnaires et agents publics.

La CGT a rappelé les effets destructeurs générés par les suppressions d'emplois et les incessantes fermetures et réorganisations des services publics, entraînant le désengagement de l'État de missions et de services importants aujourd'hui en jachère ou abandonnés, alors qu'ils répondaient et sont toujours nécessaires à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations (économiques, sociétaux, environnementaux...) et qu'ils servent l'intérêt général.

La CGT a déploré le fait que la réduction des déficits et de la dépense publique ne fasse jamais l'objet d'une évaluation préalable des coûts réels de notre système institutionnel et administratif qui concerne l'ensemble de la collectivité et pas seulement la fonction publique de l'État.

QU'EST CE QUE CAP22 ?

Le chantier action publique 2022 est une véritable machine de guerre contre les politiques publiques, les services et l'emploi publics.

Il s'inscrit dans la poursuite et l'aggravation des politiques d'austérité d'ores et déjà mises en œuvre au titre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) puis de la modernisation de l'action publique (MAP).

Nul doute qu'il a pour objet de réduire la sphère et le périmètre de l'action publique et plus particulièrement celle mise en œuvre par les trois versants de la Fonction Publique.

Les chantiers transversaux ouverts auront aussi pour objectif de réduire le volume de l'emploi public, tout en s'attaquant au Statut général des fonctionnaires et à leurs statuts particuliers.

Même si les pouvoirs publics prétendent associer les personnels, les usagers, les élus et les acteurs de la société civile au chantier action publique 2022, ils entendent surtout imposer à marche forcée une politique de destruction et de démolition des politiques publiques et des services publics.

Dans un tel contexte, la CGT poursuivra la bataille entreprise pour imposer la prise en compte d'un ensemble de propositions et de revendications alternatives aux politiques mises en œuvre.

Elle appelle d'ores et déjà les personnels à se mobiliser et à s'inscrire dans les prochaines mobilisations que la CGT entend construire dans des cadres les plus unitaires possibles.

Au sujet des transferts de missions de l'État vers les collectivités locales, n'y a-t-il pas à considérer d'autres mouvements inverses sur certains domaines d'activités dans lesquels l'État, en coopération avec les acteurs locaux, peut faire preuve de capacité et d'efficacité en termes d'échelle, de technicité, de moyens et de coûts ? Il en va de même des transferts au privé.⁴

La CGT a mis l'accent sur les écarts et inégalités entre collectivités riches et pauvres en termes d'aménagement, de maintien des équilibres et de développement des territoires au profit d'une mise en concurrence que les réformes de ces dernières années ne font qu'amplifier et dont les ministères dits de « l'égalité » ou de la « cohésion des territoires » ne sont qu'un affichage politique destiné à recouvrir cette réalité sans volonté réelle d'y faire face et de la corriger.

La CGT a fait valoir la spécificité et l'unicité de services publics apportant la garantie d'une couverture de l'ensemble du pays et en capacité d'assurer la mise en œuvre de politiques publiques nationales égales, justes et solidaires ; égalité d'accès et égalité de trai-

4 – Cf. les coûts et les conséquences pour la collectivité des partenariats public-privé (ppp), de la privatisation des autoroutes, de l'abandon de l'éco-taxe...

tement de tous les citoyens-usagers quels que soient leur origine, leur lieu de vie et mode d'existence. Ce qui est le propre des administrations de l'État.

LES RÉPONSES DU PRÉFET ET DU DIRECTEUR

En réponse, le préfet Claude Kupfer se refusant à apporter un jugement sur la décentralisation a souligné le changement du paysage institutionnel (régions, métropoles, intercommunalités...). L'État doit s'adapter à ce nouveau paysage... La question des délégations de compétence reste posée... (loi NOTRe).

Évoquant les rapports inter-inspections des DDI, y a-t-il concordance ?

Ces rapports pointent un certain nombre de compétences qui deviennent rares et des services en taille critique qui ont atteint leur seuil de « flottabilité ». Des constats ont été dressés qui peuvent indiquer quelques orientations. Le CAP 2022 va nous « challenger » dans nos réflexions et pour leur restitution. L'exécutif prendra les décisions... L'entrée par les missions conjuguée aux moyens existants conduira certainement à des propositions en termes d'organisation.

Il a insisté sur une vision « panoramique » de l'organisation des services de l'État (établissements publics, agences, opérateurs...), sur la trajectoire de réduction des déficits publics et sur la déconcentration qui n'était pas arrivée au bout de sa logique (cartographie budgétaire, gestion RH, carrières...) ⁵. En complément Serge Duval a évoqué le projet « d'agence nationale de cohésion des territoires » – notamment chargée de penser l'appui en ingénierie publique – avancé par le Président de la République lors de la première conférence nationale des territoires en juillet dernier.

La CGT a fait observer qu'un certain nombre de constats contenus dans différents rapports pouvaient être partagés, mais que les divergences portaient sur leurs conclusions et préconisations.

UN IMPACT DIRECT SUR LES MISSIONS

Force est de constater que les principes d'effectivité et de continuité des services publics de l'État sont notamment remis en cause par l'effet des réductions d'effectifs et des restructurations multiples et fermetures de services qui en découlent. La CGT a fait le lien entre le retrait des services publics des territoires (antennes, unités territoriales de directions territoriales de l'État) et les schémas départementaux d'amélioration et d'accessibilité des services au public, les maisons de service au public et les maisons

5 – Un des 5 chantiers interministériels concerne la rénovation du cadre de gestion des ressources humaines. Il sera piloté par la DGAFP et devrait couvrir l'ensemble des domaines RH – voir pièce jointe intervention DGAFP au séminaire des DDT(M) du 16 novembre

de l'État.

Des missions ne sont plus assurées, d'autres le sont en « mode dégradé »... Quid dans ces conditions de l'organisation territoriale des services de l'État et de la dimension territoriale des politiques publiques à mettre en œuvre ?

La CGT a exprimé à cet égard ses plus vives inquiétudes ainsi que celles des personnels. ⁶

Enfin, la CGT a pointé un effacement du fait ministériel et un déplacement des lieux de pouvoir vers le Premier ministre, le secrétaire général du gouvernement (SGG) et le ministère de l'intérieur (préfets).

La CGT s'interroge de plus en plus sur la capacité et le degré de décision de ses interlocuteurs, ce qui n'est pas sans poser questions sur la réalité et la qualité de la démocratie sociale, le rôle et la place des institutions représentatives des personnels...

En réponse et suite à deux questions de la CGT abordées en incise à cette réunion – l'une d'actualité sur l'expérimentation en Normandie de l'harmonisation des subventions repas (reste à charge) des agents pour la restauration collective et l'autre à propos de l'arrêté du 14 juin 2014 relatif aux frais de déplacements des agents des DDI – Serge Duval a tenu à souligner le rôle transverse du comité technique des DDI et l'importance de son existence (par exemple la mise en place d'un groupe de travail et de suivi pour le transfert des missions de sécurité routière du MTES au MI).

S'il a confirmé la montée de l'interministérialité et du poids du Premier ministre et de ses services, il a relativisé la perte d'influence des ministères et de leurs administrations centrales, même si ces dernières ont vocation à s'ouvrir davantage à l'interministériel...

Concernant le fait de rester dans un « modèle » interministériel, il n'a pas caché que des décisions concernant le réseau CCRF pourraient être prises, ce qui en arrière-plan poserait la question de la pérennité des DDPP et des DDCSPP en tant que DDI.

En conclusion, sur l'ensemble de ces questions et tout au long du processus, des points d'étapes réguliers seront faits avec les organisations syndicales en parallèle avec les propositions de chaque ministère.

Il a souhaité que la concertation se poursuive dans le cadre du CT des DDI et (où) sous la forme de rencontres bilatérales. ♦

Montreuil, le 8 décembre 2017

6 – Selon diverses informations de source ministérielle plusieurs activités pourraient être touchées à différents degrés (accueil physique des usagers, services CCRF et délégation des missions de contrôle, missions relatives à la cohésion sociale, au contrôle et à la sécurité sanitaire, à l'enseignement agricole, aux aides du 1er et 2e pilier de la PAC...).

Pièces jointes :

Note interne du Premier ministre du 27 septembre 2017

Fonction publique UFSE-Cgt n° 260 p. 8-9-10 (novembre 2017)

Support d'intervention DGAFP au séminaire DSAF des DDT(M) des 14-15 et 16 novembre à Paris sur les thèmes action publique 2022, ateliers RH en région et feuille de route RH



Paris, le 27 septembre 2017

PREMIER MINISTRE

Secrétariat général pour la
modernisation de l'action publique
La secrétaire générale

PREMIER MINISTRE

France Stratégie
Le commissaire général

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Direction du Budget
La directrice du budget

Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux des ministères

Objet : Action publique 2022 – Rôle des Secrétaires généraux et contributions des ministères au Comité Action Publique 2022 et aux chantiers transversaux

P.J : 6 annexes

Par circulaire n° 5968-SG du 26 septembre 2017, le Premier ministre a annoncé les objectifs du programme de transformation « Action publique 2022 » (AP 2022) : améliorer la qualité des services publics, offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé et maîtriser les dépenses publiques. Une présentation de ce programme vous a été faite lors de la réunion des secrétaires généraux le 18 septembre.

Chaque ministre doit décliner ces objectifs d'ici mai 2018 dans un plan de transformation ministériel 2018-2022, en cohérence avec sa feuille de route du 9 août 2017 et sa lettre plafond transmise par le Premier ministre en août dernier.

Sous l'autorité des ministres, vous êtes chargés de préparer ces plans qui se nourriront des travaux des volets du programme AP 2022, notamment la revue des missions et de la dépense publique menée par les ministres et par un Comité Action Publique 2022 (CAP22) et les 5 chantiers transversaux : « Simplification administrative et amélioration de la qualité de services », « Transformation numérique », « Rénovation du cadre RH », « Organisation territoriale des services publics » et « Modernisation de la gestion budgétaire et comptable ». En tant que « Référent AP 2022 », vous assurerez la cohérence et l'animation des travaux de votre (vos) ministère(s) sur ces différents volets.

Composé de personnalités qualifiées et d'élus, le CAP22 est chargé par le Premier ministre d'identifier d'ici fin février 2018, des réformes structurelles et des économies significatives et durables sur la période 2018-2022 sur 21 politiques publiques prioritaires (cf. annexe 1). L'approche du comité sera toutes administrations publiques (administrations centrales, locales et de sécurité sociale) et toutes dépenses (budgétaires, fiscales et sociales). Ses propositions seront chiffrées et participeront à la réflexion plus globale du Gouvernement sur la réduction de 3 % de la part des dépenses publiques dans le PIB à horizon 2022.


Cet objectif se traduit :

- pour l'Etat et ses opérateurs par 10 Md€ d'économies à documenter pour 2020-2022 en supplément des mesures qui seront mises en place d'ici 2019 et plus de 37 000 ETP à supprimer sur la même période pour atteindre l'objectif de - 50 000 ETP sur 2018-2022 ;
- pour les administrations de sécurité sociale par un montant d'économies pouvant aller jusqu'à 10 Md€ à trouver sur le champ hors objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) et une documentation des économies permettant de tenir un Ondam à 2,3 % ;
- et, enfin, pour les collectivités territoriales, par 16 Md€ d'économies à trouver dont 3 Md€ pour la Société du Grand Paris et une réduction de -70 000 ETP sur la période.

Pour initier les échanges avec le Comité, et préalablement à l'audition des ministres, une contribution ministérielle, élaborée par le ministère chef de file, est attendue pour le 3 novembre, *a minima* sur les 21 politiques publiques prioritaires. Votre contribution proposera les évolutions possibles sur chaque politique publique (révision du périmètre, niveau de portage, et efficience) et les économies chiffrées associées sur 2018-2022, en mettant tout particulièrement l'accent sur la période 2020-2022. Vous trouverez en annexe 1, une trame destinée à vous guider dans l'élaboration de cette contribution. Les ministères seront pleinement associés aux travaux de ce comité (contributions, auditions, échanges), dont nous assurons conjointement le secrétariat.

Enfin, est aussi attendue une contribution ministérielle sur chacun des 5 « chantiers transversaux » au plus tard pour le 1^{er} décembre 2017. Vous trouverez en annexe une note de cadrage pour chacun de ces chantiers précisant notamment les objectifs poursuivis et la nature de la contribution attendue. Si vous avez des attentes particulières quant aux objectifs et axes de travail de ces chantiers, vous pouvez en faire part aux pilotes respectifs.

Nous sommes à votre disposition pour vous appuyer sur ce chantier ambitieux et structurant de transformation de l'action publique.



Laure DE LA BRETECHE



Michel YAHIEL



Amélie VERDIER



CAP 2022

Services publics en danger !

Un nouveau grand chantier du gouvernement s'est ouvert le 13 octobre. Sous un vernis de concertation géante se prépare un nouveau « chamboule tout » du service public. Missions, organisation territoriale, gestion, ressources humaines... tout est sur la table. Après la révision générale des politiques publiques RGPP, puis la modernisation de l'action publique MAP, désormais l'acronyme est CAP22 pour comité d'action publique 2022, comité qui pilotera la transformation des services publics voulue par l'exécutif.

C'est par une annonce du Premier ministre, Edouard Philippe, le 13 octobre que le gouvernement a lancé le programme dénommé « Action publique 2022 ». Il sera piloté par un comité composé d'experts et de personnalités qui, pour une large part, ont accompagné l'accession au pouvoir et rédigé le programme d'Emmanuel Macron. Autant le souligner d'emblée, la liste de ces experts et personnalités n'augurent pas d'une démarche de défense du service public et de ses agents. Anciens énarques, économistes, élus, banquier, patrons, contrôleurs des armées, animateurs de think-tanks, etc. tous participent de l'application des politiques libérales de contraction des dépenses publiques... la liste est consultable sur le site gouvernement.fr. Aucun responsable de services publics, d'association d'usagers, de spécialistes de l'environnement, des transports pas plus que de syndicalistes n'a été convié à y participer. Nul doute que ce comité s'installe pour amplifier et poursuivre les politiques de privatisation et de suppression d'emploi annoncées lors de la campagne électorale.

ORGANISER LA PURGE...

Gérald Darmanin est chargé de préparer et suivre les travaux qui consisteront à :

- améliorer la qualité des services publics

- offrir un environnement de travail modernisé.

- maîtriser les dépenses publiques en optimisant les moyens. L'engagement est de réduire de trois points la part de dépenses publiques dans le PIB d'ici à 2022 afin de maîtriser la dette publique.

C'est évidemment ce dernier objectif qui guidera l'action, les deux premiers ne servant qu'à justifier cette nouvelle politique d'austérité budgétaire. Car baisser de trois points la part des dépenses publiques, soit passer de 57 % à 54 %, représente un montant d'environ 60 à 80 milliards d'euros. Pour ce faire la feuille de route du Premier ministre est sans ambiguïté quant à l'orientation qui doit être prise par chacun des ministères : « *le comité pourra notamment proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions. L'objectif étant de proposer des réformes structurelles et de transformation à l'horizon 2022 pour faire des économies significatives et durables sur l'ensemble du champ des administrations publiques* »

Les transferts et abandon de missions permettront la ventilation des 120 000 suppressions de postes

Il s'agira donc de faire le tri entre les missions à conserver au sein de l'État et les autres et de définir le nombre d'agents sollicités pour chaque mission, c'est-à-dire répartir les 50000 suppressions de postes prévues au sein de l'État d'ici à 2022 (70000 autres étant également planifiées dans les autres versants).

Des plans de transformation ministériels seront présentés en Conseil des ministres à l'été 2018 après avoir été soumis par chaque ministre au Premier ministre et au président de la République « *pour arbitrage* ».

Ils seront élaborés dans chaque ministère en s'appuyant sur les travaux menés avant la fin du premier trimestre 2018 dans le cadre du comité « Action publique 2022 » (« CAP 22 »), du « Forum de l'action publique » ouvert aux agents et aux usagers de novembre 2017 à fin janvier 2018, et de cinq chantiers transversaux de transformation.

... DANS CHAQUE MINISTERE

Dès maintenant, à partir de sa feuille de route, chaque ministre doit proposer une contribution initiale synthétique traitant quatre points spécifiques: le périmètre souhaitable des politiques publiques dans chacun des ministères, le niveau de portage le plus pertinent pour chacune d'entre elles (suppression des chevauchements de compétences, transfert entre collectivités ou au secteur privé, voire abandon de missions), les économies durables et structurelles, les pistes d'amélioration de la qualité du service.

Les cinq chantiers interministériels seront conduits sur les thématiques considérées comme des « leviers de transformation »: la simplification administrative et l'amélioration de la qualité de service, la transformation numérique, la rénovation du cadre des ressources humaines, l'organisation territoriale des services publics et la modernisation de la gestion budgétaire et comptable.

La mise en œuvre opérationnelle des plans de transformation ministériels et interministériels commencera alors.

Elle se fera notamment en numérisant « *tout ce qui peut l'être* », comme le prévoit le Grand plan d'investissement 2018-2022 dont 4,4 milliards d'euros seront consacrés à « *construire l'État de l'âge numérique* ».

Les transferts de compétences proposés permettront la ventilation des 120000 suppressions de postes dans la fonction publique d'ici à 2022.

« Action publique 2022 » s'articulera aussi avec les autres démarches de consultation actuellement menées par le gouvernement sur des sujets liés, en particulier la Conférence nationale des territoires. ♦

>> DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

La DGCCRF est déjà placée sous les fourches caudines du programme « action publique 2022 » !

Conscient de l'importance et de l'inscription dans la durée des mobilisations des personnels de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, confronté à une perte conséquente d'efficacité de cette administration (*), Bruno Lemaire, ministre de l'économie et des finances, a signifié, le 25 juillet dernier, aux organisations syndicales son intention de rouvrir le débat sur son organisation.

Bruno Lemaire a ouvert un cycle de discussions avec les organisations syndicales portant sur les missions, leurs conditions de mise en œuvre, l'organisation de la DGCCRF.

Les premières discussions ont d'ores et déjà fait apparaître que le ministre s'inscrit dans les objectifs poursuivis au titre du programme « action publique 2022 ».

Ainsi, et sans discussion aucune avec les organisations syndicales, la DGCCRF perdra 56 emplois ! Là encore, il y a matière à se demander à quoi servent les différents rapports produits par les missions inter-inspections. En effet, dans un rapport de juin 2017 portant sur l'examen de l'organisation et du fonctionnement des DDI, il est indiqué que « ... la réduction des effectifs très importante des effectifs depuis 2010... pose désormais la question d'un socle minimal d'effectifs pour les DDI... ». Alors que la plupart des services territoriaux de la DGCCRF sont exsangues, la reprise de la saignée des effectifs est inacceptable. Elle intervient après une stabilisation des effectifs de cette administration qui avait été actée en 2013 ! Plus largement encore, elle doit s'analyser, à l'image d'autres et conséquentes suppressions d'emplois inscrites dans le projet de loi de finances 2018 comme une volonté gouvernementale de s'attaquer aux missions de contrôle mises en œuvre par différentes administrations publiques de l'Etat.

C'est dans ce cadre que le ministre de l'économie et des finances propose aux organisations syndicales de réfléchir à l'adéquation entre les missions et les moyens dévolus à cette administration et à une nouvelle organisation de la DGCCRF...

Le processus de discussions proposé démarre très mal. Nul doute que le ministre entend réduire les moyens budgétaires alloués à la DGCCRF, porter des coups au périmètre des missions de cette administration et à leurs conditions de mise en œuvre, organiser une nouvelle montée en puissance de la dimension régionale de l'organisation de cette administration au détriment des dimensions départementales et infra-départementales, des conditions de vie au et hors travail des personnels, de l'effectivité et de la qualité du service public rendu aux usagers.

Dans un tel contexte, la CGT et l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels de la DGCCRF ont appelé les personnels à se mobiliser, par la grève et dans les manifestations, le 10 octobre dernier.

Elles ont aussi appelé les personnels à engager une campagne de motions reprenant les propositions et les revendications portées dans un cadre unitaire.

Il s'agit bel et bien d'imposer d'autres choix que les transferts, les privatisations et les abandons de missions recherchés au titre du programme « action publique 2022 », l'austérité budgétaire, la poursuite de l'entreprise de démantèlement et de démolition de la DGCCRF. ♦

(*) Un rapport conjointement réalisé, en 2016, par l'Inspection générale de l'administration (IGA) et par l'Inspection générale des finances (IGF) sur l'organisation déconcentrée de la DGCCRF, mise à mal par la création des DDI et des DIRECCTE, avait indiqué, sur la période 2010/2014 une diminution du nombre d'établissements visités (-23,7 %) et d'actions engagées (-35,1%).



>> **ÉQUIPEMENT : CEREMA, MÉTÉO FRANCE, IGN**
COURRIER À NICOLAS HULOT ministre de la transition écologique et solidaire **ET JACQUES MÉZARD** ministre de la cohésion des territoires

Lors du CTM budgétaire du 28 septembre nous vous avons notamment fait part de la gravité des situations au CEREMA, à l'IGN et à Météo France. Le projet de supprimer 233 emplois en 2018 dans ces trois établissements publics relevant du programme 159, faisant suite aux 218 suppressions de 2017, se poursuivrait chaque année jusqu'en 2022. Nous n'acceptons pas ce qu'il faut qualifier de plans sociaux, faisant fi des personnels, des compétences comme des possibilités d'assurer des missions de service public d'expertise, de recherche, d'informations ou de vigilance, indispensables aux enjeux des missions publiques.

CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA)

Au CEREMA, le président du conseil d'administration a démissionné lors de sa réunion en date du 4 octobre. Les personnels de l'ensemble des sites se mobilisent contre la suppression des activités et emplois des sites d'Ile-de-France (180 emplois), annoncée il y a quelques jours par le directeur général. Les capacités à répondre aux demandes des collectivités territoriales se trouvent amputées comme jamais depuis la création en 2014 de l'établissement par fusion des 8 centres d'études techniques de l'Équipement (CETE) et de trois services techniques

centraux de l'État. Le quotidien et l'avenir du CEREMA sont d'autant plus en cause depuis la mention, sans autre précision, d'un transfert ou partage de tâches lié au projet d'une nouvelle Agence nationale de cohésion des territoires. Mention faite par votre directeur adjoint de cabinet lors d'une audience du 12 octobre sur le CEREMA ou par son directeur général lors du Comité technique du 19 octobre.

MÉTÉO-FRANCE

S'agissant de Météo-France, lors d'une audience tenue aussi le 12 octobre votre directeur adjoint de cabinet a également assuré qu'il n'avait pas de mandat à ce stade pour envisager une inflexion aux suppressions d'emplois prévues de 2018 à 2022 (environ 500 à Météo-France). Que ce soit à très court terme le financement de la mise à niveau du super calculateur, l'unicité de la vigilance météo, ou bien l'avenir de Météo-France, le renvoi à l'exercice Action publique 2022 ne fait sens

Le projet de supprimer 233 emplois en 2018 dans ces trois établissements publics, faisant suite aux 218 suppressions de 2017, se poursuivrait chaque année jusqu'en 2022

qu'avec les mots abandon de missions, destruction de compétences publiques. La baisse des effectifs a déjà fait trop de dégâts en matière de présence territoriale (réunions de plus en plus difficiles à tenir avec les acteurs locaux), de suivi climatologique, de développement informatique (alors que la direction elle-même pousse à l'automatisation).

Comment poursuivre cette baisse forcée sans étudier de façon objective l'apport concret de l'établissement pour la société? La proposition d'une étude socio-économique sur l'apport des services météorologiques a certes reçu un accueil favorable, mais uniquement de principe, car cette action n'a ni porteur (nécessité d'indépendance reconnue) ni financement à ce jour. Nous vous demandons de diligenter cette étude sans délai.

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

L'IGN affronte également une situation critique d'effectifs, de moyens et de ressources pour répondre aux besoins permanents et nouveaux d'informations géographiques et forestières de qualité, depuis la fusion de l'IGN et de l'IFN (Inventaire forestier national). Les restructurations envisagées, l'abandon d'activités sur le seul critère d'économie de dépenses publiques, la poursuite et le cumul des réductions d'effectifs, créent une incertitude majeure pour les personnels et vont détruire des compétences précieuses.

Avec des spécificités par établissement, l'ancrage territorial des trois établissements CEREMA, IGN, Météo-France est bien en cause. La pérennité des missions — définies par la loi et les décrets fixant les compétences de chaque établissement — se voit directement remise en question. Les organisations syndicales sont invitées par chaque direction générale à accompagner les abandons d'activités, les réductions d'effectifs. Les conclusions du comité d'experts CAP 2022 ou celles demandées à chaque ministère tutelle des Établissements publics au titre Action publique 2022 demandées par le Premier ministre pour les mois à venir ne sont pas connues, mais tout est déjà décidé!

Nous vous alertons sur les conséquences vécues pour les personnels de chacun des trois établissements: leur présent et leur avenir menacés. Avez-vous l'intention de leur donner le sens des niveaux de suppressions d'emplois 2018-2022 pour leur établissement?

Nous vous demandons de proposer les moyens nécessaires, en effectifs et subventions de charge de service public, à la pérennité des activités du CEREMA, de l'IGN et de Météo-France au service des besoins des territoires et des politiques publiques en matière de transition écologique, mobilité durable et de cohésion des territoires. ♦



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Réunion des DDT-M

16 novembre 2017





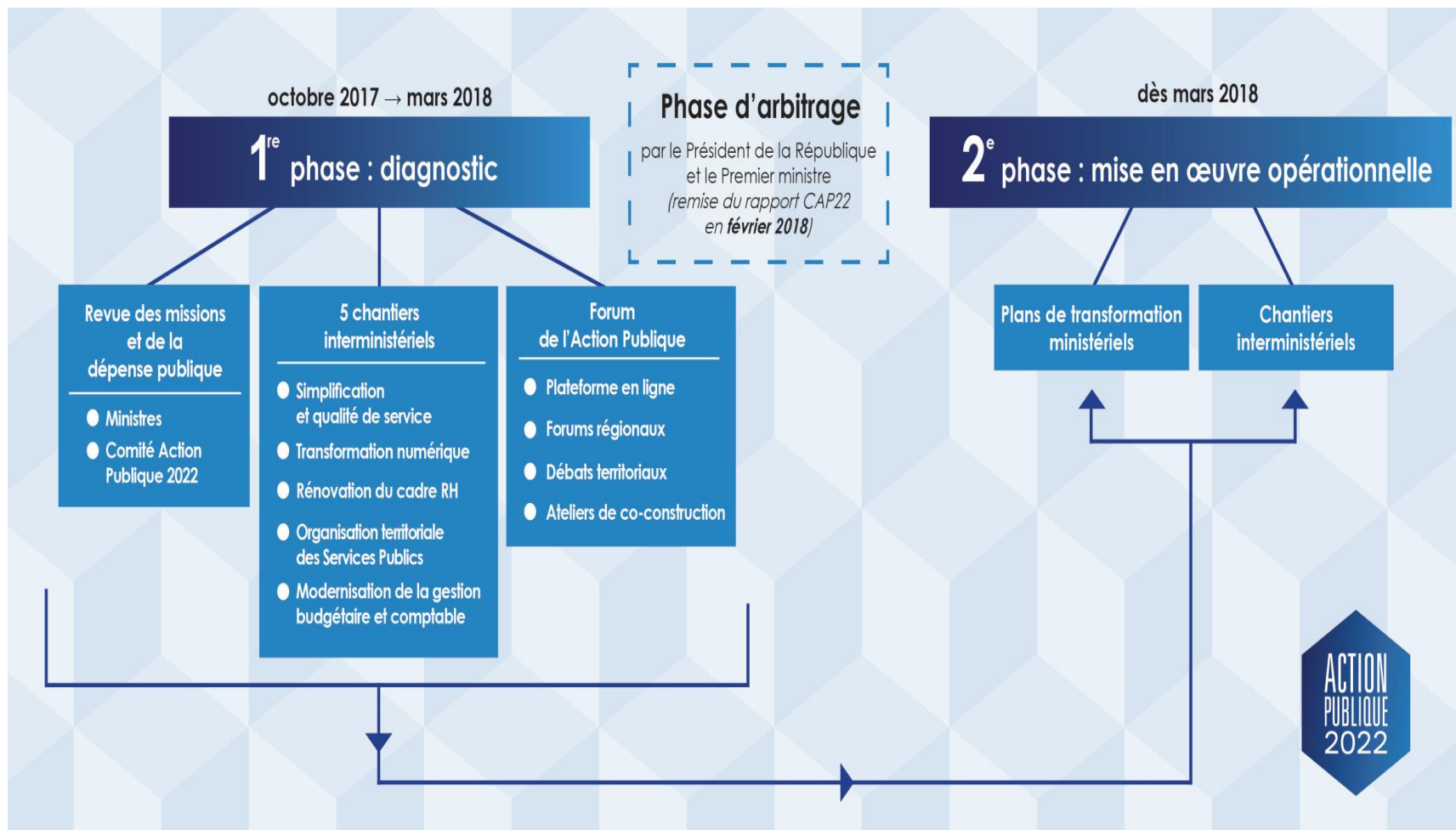
ACTION PUBLIQUE 2022

Le Gouvernement a lancé le 13 octobre 2017 un grand programme de transformation de l'administration baptisé Action Publique 2022.

Cette démarche recouvre 3 objectifs :

- ❖ Pour les **usagers**, améliorer la qualité de service, notamment en développant la relation de confiance entre les usagers et les administrations ;
- ❖ Pour les **agents publics**, leur offrir un environnement de travail modernisé, en les impliquant pleinement dans la définition et le suivi des transformations ;
- ❖ Pour les **contribuables**, accompagner la baisse des dépenses publiques, avec un objectif assumé de - 3 points de PIB d'ici 2022.

SCHEMA D'ENSEMBLE ACTION PUBLIQUE 2022



LE FORUM DE L'ACTION PUBLIQUE

Donner la parole à chacun sur l'avenir de l'action publique



Le Forum de l'Action Publique donne la parole à tous ceux – agents des 3 versants de la fonction publique, usagers, citoyens, élus, associations, organisations syndicales - qui se sentent concernés par l'avenir des services publics et souhaitent partager leurs idées pour l'action publique de demain.

Plusieurs modalités de recueil des contributions de chacun sont mis en œuvre au travers d'une plateforme de consultation en ligne et de rencontres qui s'échelonneront de novembre 2017 à janvier 2018.

Une plateforme de consultation dédiée

La plateforme est l'outil de consultation ouvert aux usagers et agents publics pour participer à la transformation de l'action publique.

Ce site se compose de :



- Une enquête ouverte à tous sur les services publics, ses missions, et les pistes de transformation
- Une consultation sur l'attractivité de la fonction publique
- Une consultation sur la gestion des ressources humaines au sein de la fonction publique à l'intention des agents publics
- L'actualité du Forum de l'Action Publique
- Des contenus informatifs sur l'action publique et ses perspectives
- Les compte-rendu des rencontres territoriales engagées



LE FORUM DE L'ACTION PUBLIQUE

La plate forme en ligne



Sera accessible à l'adresse suivante : www.forum-action-publique.gouv.fr

L'inscription est obligatoire pour pouvoir participer à la consultation. Elle s'effectue en renseignant une adresse électronique et en choisissant un pseudonyme et un mot de passe.

Les participants peuvent contribuer à la consultation de trois manières :

En répondant aux questions posées ;

En argumentant sur les contributions du Gouvernement et des autres participants ;

En votant sur les propositions formulées par le Gouvernement et sur les propositions et arguments des autres participants.

LE FORUM DE L'ACTION PUBLIQUE

Des rencontres dans les territoires



De nombreuses rencontres associant élus, agents publics, usagers des services publics et parties prenantes locales autour de l'avenir de l'action publique sont organisés pour recueillir, au plus près du terrain, la contribution du plus grand nombre :

- Des forums territoriaux de l'action publique dans chaque territoire régional à l'initiative de membres du gouvernement (SGMAP)
- Des ateliers de co-construction autour de la fonction publique qui mobiliseront la participation d'agents et d'élèves d'écoles du service public (DGAFP)
- Des débats territoriaux organisés à l'initiative d'élus (SGMAP)

Chacun de ces événements est relayé sur la plateforme forum-action-publique.gouv.fr rubrique actualités

A quoi servent les contributions ?



Les résultats du Forum ainsi que toutes les contributions formulées sur la plateforme et lors des rencontres seront publiés d'ici mars 2018. Ces contributions enrichiront également la feuille de route RH de l'Etat et contribueront à l'élaboration du programme de transformation de l'action publique du Gouvernement qui sera rendu public en mars 2018.

LE FORUM DE L'ACTION PUBLIQUE

Les ateliers de co-construction sur la gestion des ressources humaines

6 évènements, animés par la DGAFP, à destination des agents des trois versants de la fonction publique et des élèves des écoles de service public.

Chaque séquence s'organise de la manière suivante :

- ❖ Une première journée de travail de co-construction avec environ 25 agents, issus des trois versants de la fonction publique et des écoles de service public ;
- ❖ Le lendemain, une restitution d'une demi-journée réunissant une centaine de participants en présence du Ministre de l'action et des comptes publics ou de son représentant.

Les représentants locaux des organisations syndicales seront conviés par les préfetures de régions organisatrices aux demi-journées de restitution.

La synthèse des conclusions de chaque atelier fera l'objet d'une publication sur la plateforme, sous forme d'une contribution ou d'une courte vidéo des agents impliqués par exemple.

LE FORUM DE L'ACTION PUBLIQUE

Le défi des écoles de service public

Les élèves des 72 écoles de service public, en leur qualité de futurs agents et d'usagers, pourront naturellement contribuer à la consultation. Il s'agit, à travers ce « Défi des écoles de service public » de leur offrir l'opportunité d'une participation spécifique au Forum de l'Action Publique.

Les équipes volontaires pourront participer à deux types d'épreuves :

- ❖ « Mission » : présenter sous une forme ludique (films, photos, présentation...) un service public de demain, en lien avec leur école ;
- ❖ « Fonction publique » : présenter son métier à l'horizon 2027 et proposer une idée sur les conditions d'attractivité de la fonction publique.

Lors d'un évènement de restitution organisé à la fin janvier en présence du Ministre de l'action et des comptes publics, il sera proposé aux « meilleures équipes » de venir présenter leurs idées (format « mon service public en 180 secondes ») et leurs vidéos/photos.

Ce défi permettra de recueillir les attentes et les propositions des nouvelles générations de fonctionnaires, tous versants confondus.

LES CHANTIERS INTERMINISTERIELS : CHANTIERS TRANSVERSAUX DE TRANSFORMATION

La DGAFP est pilote du chantier « **rénovation du cadre de gestion et des politiques des RH de la fonction publique de Etat** »,

et

contributeur au chantier transversal « **organisation territoriale des services publics** » piloté par le SG du Ministère de l'Intérieur et le Préfet Claude Kupfer, chargé de mission auprès du SGG chargé de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (ex MICORE), en collaboration avec le DSAF des Services du Premier Ministre.

Dans tous les cas, **la participation de l'ensemble des SGAR et services territoriaux sera primordiale** dans le cadre d'une collaboration étroite.

RENOVATION DU CADRE RH : ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE RH DE L'ETAT POUR LE QUINQUENNAT

- ⇒ Rénovation du cadre de gestion des agents publics et des politiques RH conduites par l'Etat.
- ⇒ Appui et accompagnement des transformations du service public et de la mise en œuvre des 16 plans de transformation ministériels comportant chacun un volet RH.

Tous les domaines et leviers RH seront abordés : cadre statutaire, masse salariale, recrutement, dialogue social, management et leviers de motivation, qualité de vie au travail, prévention de l'absentéisme et risques professionnels, formation, parcours professionnels, déconcentration de la gestion, numérisation de la fonction RH, politiques d'accompagnement des agents.

FEUILLE DE ROUTE RH DE L'ETAT

Au premier trimestre 2018, sera arrêtée une **feuille de route transversale RH**, en parallèle et en soutien des plans ministériels de transformation et de leur volet RH, tenant compte des résultats de la consultation des citoyens et des agents sur les grandes évolutions du service public et des politiques de RH de l'Etat.

Cette feuille de route transversale pourra se traduire par :

- des évolutions législatives pour la fonction publique,
- des plans d'actions interministériels,
- une contractualisation avec les ministères pour décliner les orientations interministérielles et appuyer leurs projets de transformation,
- la formalisation de stratégies régionales en matière RH.

FEUILLE DE ROUTE RH DE L'ETAT

Pour élaborer la nouvelle feuille de route RH interministérielle, la DGAFP travaille actuellement en lien avec les **DRH ministérielles**.

La DGAFP souhaite également la **participation des régions (préfets de région /SGAR / PFRH)** à la réflexion nationale et à l'élaboration de la feuille de route RH, afin de préparer au mieux la mise en œuvre de sa déclinaison régionale.

L'action actuelle prolonge et amplifie l'exercice de la stratégie interministérielle RH telle que prévue par le décret de décembre 2016, et de sa déclinaison régionale.

- ⇒ Il s'agit donc de contribuer avec les PFRH à la construction de la feuille de route, en proposant :
- des suggestions de simplification normatives et de gestion,
 - des évolutions du cadre statutaire,

FEUILLE DE ROUTE RH DE L'ETAT - DECLINAISON REGIONALE

Les stratégies RH régionales pourraient couvrir la période 2018-2022, et être élaborées à compter de février/mars 2018, une fois la feuille de route RH de l'Etat stabilisée.

Le champ couvert par ces stratégies régionales recouvre bien entendu prioritairement **l'administration territoriale de l'Etat**, mais pourrait également ouvrir des coopérations multiples avec les **autres services déconcentrés de l'Etat et les autres versants de la fonction publique**.

La formalisation de ces stratégies régionales pourrait s'appuyer sur une méthode globale commune. Un groupe de travail composé de quelques SGAR et/ou PFRH est en cours de constitution pour construire la **méthode globale d'élaboration des stratégies régionales**

L'intérêt de cette démarche est de **renforcer le positionnement des préfets de région**, des SGAR et des PFRH dans la mise en œuvre de la feuille de route RH.

FEUILLE DE ROUTE RH DE L'ETAT - DECLINAISON REGIONALE

La formalisation des stratégies pourrait s'appuyer sur les 4 éléments suivants :

1. Réalisation d'un diagnostic de territoires ciblé sur les principaux enjeux locaux

- Compétences : effectifs, difficultés de recrutement, compétences rares, profils inadaptés, insuffisance de mobilité.
- Environnement professionnel : management, QVT, RPS, gouvernance.

2. Développement d'outils d'actions territorialisés

- Appui aux transformations, expérimentations RH, évolution de la RRE, schéma de formation, plans types de QVT, management.

3. Développement des logiques de spécialisation régionale

- Permet à un territoire précurseur de défricher un sujet, une action RH innovante, avant mutualisation ou généralisation éventuelle.

4. Pré-orientation de la stratégie RH régionale

FEUILLE DE ROUTE RH DE L'ETAT - DECLINAISON REGIONALE

4. Pré-orientation de la stratégie RH régionale

Le diagnostic territorial pourrait conduire à la définition de pré-orientations régionales correspondant aux priorités interministérielles :

- Renforcer l'attractivité et la fidélisation dans les territoires en explorant les possibilités offertes en matière de recrutement (plan de GPEEC, etc.)
- Renforcer et fluidifier les mobilités (gestion régionale, accompagnement personnalisé, etc.)
- Préparer les plans régionaux interministériels de formation (déclinaison du schéma directeur de la FPTLV)
- Prendre en compte les orientations interministérielles en matière de relation sociale, management et QVT (développement du télétravail, dialogue social, bien être au travail)

Merci de votre attention